

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE



Le Maire de la Ville de LEFOREST  
Vu le Code des Collectivités Territoriales  
Vu le Code de la Route  
Vu la demande présentée par Madame [REDACTED] 12  
rue de Pau, 62 790 LEFOREST en date du 8 Juin 2026,  
relative à occuper le Domaine Public pour le Stationnement  
d'un camion de marchandises au droit du 12 rue de Pau à  
Leforest.

**Considérant** qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter le déchargement au droit du 12 rue de Pau à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

### ARRÊTÉ N° 2026/090

#### ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

#### RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION DE MARCHANDISES SUR LA VOIE PUBLIQUE

- Article 1** Mme [REDACTED] est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un Camion de déménagement, Du Mercredi 10 Juin 2026 au Mercredi 10 Juin 2026 Inklus soit pour une durée de Un (01) jour(s).
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de Mme [REDACTED]
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** Mme [REDACTED]  
Monsieur le Commissaire de Police  
Le Service de la Police Municipale  
Madame la Directrice Générale des Services  
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 8 Juin 2026.

Certifié exécutoire le 09/06/2026.

*Le Maire,*

Christian MUSIA



Toute correspondance doit être adressée à :  
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST  
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : [mairie@villedeleforest.fr](mailto:mairie@villedeleforest.fr)  
Site internet : [www.villedeleforest.fr](http://www.villedeleforest.fr)

